

Berne, le 3 octobre 1991

ZSD 185'576/DWT

NOTE DE DOSSIER A L'ATTENTION DE LA DIRECTION DU MPC

Concerne : Situation en Suisse du trafic de stupéfiants exercé par des ressortissants yougoslaves.

C'est à partir du printemps 1989 que le problème des Yougoslaves se livrant au trafic de drogues sur notre territoire est apparu de façon préoccupante. La situation n'ayant pas cessé de se détériorer depuis lors, pour atteindre une cote alarmante, il nous apparaît opportun de faire part ci-après des points importants relatifs à ce problème, ceci d'autant plus que la situation interne de la Yougoslavie aura inmanquablement des répercussions dans notre pays, où une importante colonie d'immigrés yougoslaves réside et pose également des problèmes à nos autorités politiques.

Ces dernières étant appelées à devoir prendre des mesures pour faire face à cette situation, nous estimons judicieux de rapporter à leur intention un aspect grave de la question yougoslave.

Vu l'aggravation de la situation en 1989, notre Office a organisé à Berne une réunion de travail des cantons déjà concernés par la question. A cette occasion, une douzaine de cantons ont exposé leurs préoccupations et ont émis le voeu que l'Office central du Ministère public de la Confédération prenne une part active aux enquêtes en cours et à venir et assume un rôle de coordonnateur et de centralisateur des informations recueillies sur le compte des trafiquants yougoslaves. Il était souhaité que notre service dispose d'un outil performant pour répondre à l'attente des cantons.

Pour des raisons inhérentes à la situation interne à notre Office, nous n'avons pas été en mesure de satisfaire aux requêtes cantonales. Dès lors, le rôle que nous aurions dû jouer a été assumé par la brigade des stupéfiants de la police cantonale bernoise à Bienne, ceci à partir du printemps 1990. Elle a exercé cette fonction jusqu'à l'arrestation du principal auteur au printemps 1991. Depuis lors, notre Office a repris la coordination et la centralisation des informations. Il ne dispose cependant pas de l'infrastructure suffisante pour assumer efficacement cette tâche.

Nous savons que les délinquants yougoslaves sont actifs dans plusieurs domaines de la criminalité, nous nous limiterons cependant à ne mentionner que les chiffres concernant les stupéfiants afin d'illustrer notre propos.

Au cours des six derniers mois de 1989, 129 Yougoslaves ont été arrêtés pour une infraction à la LStup. Le nombre d'arrestations a passé à 186 pour le premier semestre 1990, à 212 pour le deuxième semestre 1990 et à 270 pour le premier semestre 1991. A l'exception de deux ou trois cantons, l'ensemble de notre pays est submergé par les trafiquants de drogues yougoslaves.

Malheureusement, ces criminels ne se contentent pas d'être actifs dans le trafic de drogues, de nombreux cas nous ont été rapportés où ils ont acquis des armes dans notre pays, armes dont l'usage nous



reste pour l'instant peu clair. Nous ne disposons pas de renseignements précis à ce sujet permettant de dire si elles sont exportées pour être utilisées dans le cadre du conflit yougoslave ou dans un but purement criminel.

Qu'en est-il du comportement des trafiquants yougoslaves dans notre pays ? Non contents d'avoir submergé notre pays d'héroïne, les Yougoslaves ont cassé les prix du marché de détail et fournissent un produit d'une qualité supérieure à leurs concurrents. Alors que trois ans auparavant, l'héroïne s'achetait à au moins Frs. 300.- le gramme pour une pureté d'environ 10-20 %, aujourd'hui, un gramme est vendu à moins de Frs. 100.-, et son degré de pureté est de l'ordre de 40 %. Il n'est dès lors pas étonnant que le nombre des décès par "overdose" ait progressé de façon si spectaculaire.

Un autre aspect, tout aussi inquiétant, mérite d'être relevé. Les Yougoslaves se livrent à ces trafics de manière organisée à l'intérieur d'un clan familial ou d'une ethnie de même origine, agissant en symbiose avec d'autres groupes similaires, limitant la concurrence et élargissant leur sphère d'influence en n'accordant leur confiance qu'à leurs compatriotes. Le degré de professionnalisme dont ils font preuve a une incidence directe sur l'efficacité des services de police, lesquels ne peuvent pratiquement plus recueillir des informations sur ces groupes de trafiquants, pas plus qu'il ne nous est possible de les infiltrer pour remonter aux têtes organisatrices.

Leur professionnalisme se retrouve dans leur comportement face à l'autorité lors des interrogatoires par la police ou le Juge d'instruction, où ils se refusent la plupart du temps à fournir la moindre explication ou le moindre aveu. Même confrontés à des preuves indubitables de leur culpabilité, ils ne manifestent aucune nervosité à les contester, voire à les ignorer. Cette attitude n'est pas sans rappeler celle que nous connaissons chez les "mafieux" italiens.

Nous retrouvons également ce professionnalisme dans la pratique sur le terrain, où nous pouvons constater que les Yougoslaves disposent d'une impressionnante infrastructure pour effectuer des contre-filatures pour déjouer les surveillances de la police. La prudence et la maîtrise de soi dont ils font preuve au téléphone nous empêchent de recueillir par ce moyen des éléments de preuve à leur charge.

Sur un autre plan, les enquêtes qui ont été menées laissent apparaître le pouvoir corrupteur de ces organisations yougoslaves. Il est heureux que ceci ne concerne pour l'instant pas notre pays, mais il ne faut pas oublier que les groupes actifs en Suisse font partie d'organisations agissant dans plusieurs pays européens. Le fait que nous devions adresser des demandes de renseignements dans ces pays ne nous met pas à l'abri de fuites graves d'informations au bénéfice des trafiquants.

Nous avons relaté, sans entrer dans les détails, une situation devenue alarmante et qui continuera à se détériorer si des mesures pour y faire face ne sont pas rapidement élaborées et mises en pratique. La présente note est un condensé des expériences cantonales qui nous ont été communiquées et est susceptible d'être complétée.

Office central stupéfiants
Nicolas Dewhirst